Ministry of Foreign Affairs

Activity: BENINUTRI 2 (24-0000072)

Id	24-0000072
Date	15-01-2026
SAP application number	

Contents

Key data **4**

Activity basics 4

Activity details 4

Accounting data 4

Policy data **5**

Beneficiary location **6**

Policy Appraisal **7**

L'évaluation politique ci-dessous a été rédigée pour l'ensemble du projet de 4 ans. **7**

1. La pertinence politique 7

2. La justification 8

3. L'analyse du contexte 10

4. La valeur ajoutée 10

5. Les leçons apprises 11

6. La durabilité 11

7. Le genre 12

8. Le changement climatique 13

9. La cooperation, la harmonisation et l'alignement 13

10. La digitalisation 13

11. Remarque additionelle 13

Results **15**

Food and Nutrition Security 15

Monitoring and evaluation **16**

Le chapitre de suivi et d'évaluation comprend également les activités et les rapports fournis relatifs à toute la durée de l'activité de 4 ans. **16**

1. Le suivi 16

2. Evaluation 18

Finance **20**

1. La répartition du budget 20

2. L'affectation (earmarking) 22

3. Les paiements anticipés (prepayments) 22

4. Les ressources disponibles 23

5. Subvention avec obligation de remboursement, prêts, prise de participation ou garantie 23

6. Les options de l'audit 23

Key data

Activity basics

Type	Standard
Short name	BENINUTRI 2
Contract party	WFP - World Food Programme (30013250)
ODA	Yes
Amount and Currency	34682100 USD
Amount EUR	30399383
Start date	01-07-2024
End date	30-06-2029
Full name	Projet intégré d'alimentation scolaire et de nutrition dans les communes les plus vulnérables de l'Alibori, de l'Atacora, du Couffo et du Zou
Summary	Ce projet fait suite à une première phase à succès. Il vise à élargir l'accès à une alimentation saine et nutritive pour 91361 écoliers, 357.650 enfants de moins de deux ans et 235.411 femmes enceintes et allaitantes, les plus affectés par l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. La durée du projet est 4 ans. L'activité appuyera la fourniture de repas équilibrés aux ecoliers des communes ciblées, renforcera des actions d'information, communication et éducation en matière d'hygiène, de santé, d'alimentation et de nutrition pour les acteurs des écoles (apprenant.e.s, enseignant.e.s, membres des comités de gestion des cantines, cusinières) et pour les communautés environnant les écoles à cantine, plus particulièrement les nourrissons, les enfants, les femmes enceintes et allaitantes. L'activité inclut aussi le renforcement de l'approvisionnement local et un appui au renforcement des capacités nationales.

Activity details

Date of receipt of proposal	21-05-2024
Proposal's reference number	MINBUZA-2024.720756;MINBUZA-2025.2695901
Budget holder	Ambassade Cotonou (8221COT)
Limit access	No
Related activity	10-0000558 (4000002502); 24-0000362

Accounting data

SAP application number	
Funds center	COT BJ Food security contribution (1702U01010005)

Policy data

Cooperation modality	Project support
Technical assistance	Less than 10 % of the activity budget
CRS code	43072 Household food security programmes
Policy Keywords	
Refugees & host communities	No
Team Europe Initiative	No
Policy Markers	
Biodiversity	Not targeted
Climate change: adaptation	Significant
Climate change: mitigation	Significant
Desertification	Not targeted
Equality between men & women	Significant
Building institutions & capacity	Significant
Food security	Principal
Market access	Significant
Reducing infant and child mortality	Significant
Universal primary education	Significant
Explain your choices	Le projet vise une alimentation nutritive et diversifiée aux écoliers des communes sélectionnées, aux enfants de moins de 2 ans, aux femmes enceintes et allaitantes. Cette activité encourage une agriculture intelligente et résiliente au climat, qui renforcera la résilience des petits producteurs aux chocs climatiques et une économie d'énergie (adaptation & mitigation). Elle promeut l'égalité hommes femmes à travers l'utilisation d'une approche genre transformatrice. 46 % des écoliers seront des filles, et 51 % des enfants ciblés entre 0 et 23 mois devraient être des filles. Le projet appuiera également la transition de l'alimentation scolaire sous gestion du PAM à sa gestion par des structures nationales dédiées. L'activité renforce l'offre locale des cantines en favorisant l'achat de produits locaux auprès de petits producteurs. Elle favorise la réduction de la malnutrition infantile, la stabilite et la santé communautaire, ce qui contribuera à la réduction de la mortalité infantile

Beneficiary location

Beneficiary location	Country
Country	Benin
Location type	Province
Specific location	Banikoara, Malanville, Segbana (Alibori); Tanguieta, Materi (Atacora); Djidja (Zou), Lalo et Toviklin (Couffo).

Policy Appraisal

L'évaluation politique ci-dessous a été rédigée pour l'ensemble du projet de 4 ans.
Cependant, avec l'extension pour couvrir contractuellement maintenant les quatre annees du projet, les ajustements suivants sont intervenus:
- le budget contractuel passe de l'equivalent en USD de 12 million d'euros environ a 30 millions d'euros comme l'avait prévu la proposition de base
- la durée effective de mise en oeuvre passe d'un an et demi (du 1er juillet 2024 au 31 decembre 2025) a quatre ans (du 1er juillet 2024 au 30 juin 2028) comme l'avait prevu la proposition de base
- l'insertion d'une feuille de route de transfert, comme livrable a recevoir des partenaires le 30 juin 2026.
- l'ancien produit 2 (Les acteurs impliqués dans la mise en œuvre du programme d'alimentation scolaire bénéficient d'un renforcement des capacités pour une gestion efficace, efficiente et durable du programme) est supprimé pour être incorporé dans le produit 1 (Les enfants scolarisés des écoles primaires publiques des communes ciblées reçoivent des repas sains et nutritifs tout au long de l'année scolaire et sont formés aux bonnes pratiques nutritionnelles). Ainsi, les anciens produits 3 et 4 deviennent les nouveaux produits 2 et 3
- un accent est davantage mis sur les farines enrichies dans le nouveau produit 2.
- le nombre d'ecoliers/ecolieres beneficiant de repas scolaires passe de 80.000 a 91.361
- le pourcentage d'ecoles et d'apprenant.e.s beneficiant de transferts monetaires en fin de projet passe de 50% a 60%.
- la transmission par le PAM d'une feuille de route détaillée du transfert des activites a l'Agence Nationale de l'Alimentation et de la Nutrition (ANAN), precisant les activités clés, les responsables, les délais et les indicateurs de performance en vue d'encadrer la transition et le transfert progressif des acquis dans le programme national.
- Cette intervention est bien alignée au projet de supplémentation nutritionnelle des 1000 jours+ presente par le gouvernement de Benin en septembre 2026. En effet, sa composante sur la nutrition communautaire est orientée sur l'amélioration des pratiques d'alimentation, d'hygiène et de nutrition des enfants de moins de 5 ans, des femmes enceintes et allaitantes

1. La pertinence politique

Cette intervention contribue au domaine d'intéret des Pays-Bas sur la stabilité et l'insécurité. En effet, elle contribue à réduire la faim à l'ecole et dans les coummunautés, à rendre les petits producteurs/productrices plus résilient.e.s économiquement et à renforcer la cohésion sociale dans les communautes.
Selon la Multi-Annual Country Strategy (MACS) pour la période 2023-2026 de l'Ambassade des Pays-Bas à Cotonou, les principaux objectifs au Bénin concernant la sécurité alimentaire et nutritionnelle sont : améliorer l'entrepreneuriat, promouvoir une agriculture intelligente face au climat, la nutrition, et les droits fonciers.
Plus précisement, le MACS précise un certain nombre de résultats stratégiques à atteindre. Et cette activité, en fournissant des repas scolaires sains aux jeunes enfants, dont les ingrédients sont autant que possible d'origine locale, contribuera à la réalisation de trois de ces résultats stratégiques, à savoir :

- Consumers have access to healthy, diverse diets;
- Economic and social resilience of small-scale farmers and SMEs in agricultural value chains, especially for youth and women;
- Agriculture adapted to climate change

En outre, le MACS 2023-2026 mentionne que les Pays-Bas explorent les possibilités de soutien continu à l'alimentation scolaire, conformément aux ambitions du gouvernement d'étendre ce programme (page 7 ; 4e paragraphe, avant-dernière ligne). Par ailleurs, le MACS 2023-2026 se concentre également sur l'amélioration de la nutrition des individus. A l'heure actuelle, force est de constater que le Gouvernement du Bénin maintient une forte ambition dans le domaine de l'alimentation scolaire : la création de l'Agence Nationale de l'Alimentation et de la Nutrition (ANAN) et l'étude en cours à l'Assemblée Nationale du Bénin du projet de loi sur l'alimentation scolaire l'alimentation en sont deux illustrations.
Le plan annuel 2024 de l'ambassade des Pays-Bas à Cotonou a également donné un focus sur l'amélioration de la nutrition. En effet, il y est prévu qu'environ 110.000 personnes majoritairement des enfants, écoliers/écolières, femmes enceintes et les filles des ménages marginalisés des zones fragiles ont un accès amélioré a une alimentation nutritive et diversifiée.
Le projet s'inscrit dans la stratégie Afrique des Pays-Bas. Plus spécifiquement le chapitre *« Réduction de la pauvreté, sécurité alimentaire et inclusion »*, dont la composante 3.4.1. souligne, entre autres, les investissements en faveur des plus marginalisés, y compris les enfants et leurs mères, l'augmentation durable de la consommation de produits sains et nutritifs par les plus pauvres, le soutien aux programmes nationaux de protection sociale et le soutien aux programmes en faveur des petits producteurs. Bien entendu que le présent projet est un projet de protection sociale.

Le projet est également conforme à la *théorie de changement du secteur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle* du ministère néerlandais des affaires étrangères, plus spécifiquement dans sa section 3.1 " Eradiquer la faim et la malnutrition actuelles". Dans cette section, le ministère a prévu de veiller à ce que les groupes vulnérables, en particulier les jeunes enfants et leurs mères, aient un accès immédiat aux nutriments nécessaires. Il a aussi mis en exergue, entre autres, le développement du marché local, le travail avec les organisations qui améliorent durablement la situation nutritionnelle dans son ensemble.
Aussi, le projet est bien aligné sur la *lettre des Ministres des Affaires étrangères et de l'Agriculture au Parlement de 2019*, en ce sens que ce projet contribue à la réduction de la faim et de la malnutrition, à l'amélioration du revenu des petits producteurs, au genre, pour ne citer que ceux-là.
Enfin, le projet est en lien avec l'ODD2 en particulier avec les objectifs suivants:

- 32 million de personnes sorties de la sous alimentation
- 8 million de petits producteurs qui doublent leur productivité et revenu.

2. La justification

2.1 Le problème / la situation

La situation de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition au Bénin est préoccupante. En effet, selon la dernière Analyse Globale de la Vulnérabilité, de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (AGVSAN), édition 2022, le taux d'insécurité alimentaire est de 25.50 % contre 9,6 % en 2017. Aussi, quatre ménages sur dix ont une consommation alimentaire pauvre, c'est-à-dire inappropriée en termes de fréquence et de diversité. 26,3% des ménages consacrent plus de 65% de leur budget pour l'alimentation ; ce qui implique qu'ils ont une possibilité réduite pour faire face aux autres types de dépenses. Ils sont dits économiquement vulnérables. Selon les résultats de l'analyse Fill the Nutrient Gap (FNG) en 2023, 60 % des ménages au Benin n'ont pas accès à une alimentation nutritive. Les résultats de l'enquête MICS (2021) révèlent qu'un enfant sur trois est affecté par le retard de croissance (37%), avec des conséquences néfastes sur le développement intellectuel et humain qui hypothèquent l'avenir du pays. Toujours selon les résultats de l'enquête MICS (2021), 75 % des départements au Bénin présentent des taux de malnutrition chronique qui excèdent le seuil d'alerte de l'OMS (30%). Ces départements incluent l'Alibori, l'Atacora, le Couffo, le Zou.
La malnutrition aigüe global touche 8,3% d'enfants de moins de cinq ans. En outre, 72% des enfants de moins de 5 ans souffrent d'anémie et 57% de femmes en âge de procréer souffrent également d'anémie.
Au Bénin, le retard de croissance et les autres formes de dénutrition sont associés à de mauvaises pratiques d'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants, à une hygiène et un assainissement médiocre, à un mauvais statut maternel et à des maladies infantiles fréquentes telles que la diarrhée.
Sur le plan de la diversité alimentaire, le Bénin n'a pas fait de progrès. En effet, seulement 22 % des enfants reçoivent une alimentation de complément diversifiée (MDD) et 9% ont un régime alimentaire minimum acceptable (MAD). Selon le Child food poverty report 2021, le Bénin figure parmi les pays dont le niveau de gravite de pauvreté alimentaire des enfants est très élevé, avec au moins 1 enfant sur 3 vivants dans des conditions sévères de pauvreté alimentaire.
Une analyse croisée des vulnérabilités en matière d'insécurité alimentaire et de malnutrition dans le cadre de l'AGVSAN 2022 et d'autres études (CFSA, 2022) a dégagé vingt communes les plus vulnérables dont Djidja (zou), Lalo (Couffo),Tanguiéta (Atacora). Aussi, la commune de Banikoara est l'une des communes les plus touchées par la malnutrition sur le plan national (60 % de taux d'insuffisance pondérale, taux de malnutrition aigüe de plus de 12%). Aussi, en termes d'acuité de prévalence de l'insécurité alimentaire, les communes de Tanguiéta et de Matéri (Atacora) et presque toutes les communes du Couffo dont Toviklin sont les plus touchées. En ce qui concerne le retard de croissance, la commune de Ségbana (Alibori) fait partie des plus affectées, en plus des autres comme Banikoara, Tanguiéta, Matéri, Djidja. Enfin, la commune de Malanville (Alibori) fait partie des plus affectée en matière de prévalence de la malnutrition aigüe.
Sur un autre plan, les inégalités entre les sexes ont un impact significatif sur la sécurité alimentaire et l'état nutritionnel des individus. Les normes et pratiques socioculturelles néfastes bien ancrées exposent les femmes et les filles à un plus grand risque d'insécurité alimentaire que les hommes et les garçons, notamment parce que les femmes ont des possibilités plus limitées. Les femmes, les filles adolescentes et les autres groupes de population marginalisés sont susceptibles de se heurter à de plus grands obstacles en matière de sécurité alimentaire.
Cette situation peu reluisante de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition au Benin s'explique par une combinaison de facteurs dont :

1. Un pouvoir d'achat inadéquat dû en partie à l'évolution haussière des prix des produits de première nécessité;
2. un accès insuffisant à des régimes alimentaires diversifiés, nutritifs et à l'eau potable;
3. les effets du changement climatique et les dommages causés aux systèmes écologiques;
4. un accès insuffisant à l'information et aux services en matière de nutrition et de santé;
5. une disponibilité de produits agricoles insuffisante du a un manque de compétences techniques et un faible accès aux facteurs de production et de transformation pour les petit.e.s producteurs/trices;
6. le faible accès au marché pour les petits exploitants agricoles;
7. la gestion sous-optimale de la production agricole (pertes post-récolte et faible transformation).

2.2 L'approche

L’éducation et le maintien à l’école des enfants, et l’amélioration de l’alimentation et de la nutrition communautaire, plus particulièrement des enfants de moins de cinq ans et des femmes enceintes et allaitantes sont ressortis comme central pour prévenir le cercle vicieux de l’insécurité alimentaire et nutritionnelle. Une intervention multisectorielle prenant l’éducation comme point d’entrée, promouvant l’approvisionnement local des écoles a cantine, et associant la nutrition et la santé communautaire, constitue ainsi un atout. C’est cette stratégie qui sera développée par le nouveau projet (BENINUTRI 2). Cette stratégie est pertinente et aura du succès pour les raisons suivantes :

- Elle prend en compte et va travailler avec les cibles pertinentes pour améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition : les enfants en âge scolaire, les enfants de moins de cinq ans, les filles adolescentes, les femmes enceintes et allaitantes, les petits producteurs, les structures nationales compétentes (Agence Nationale de l’Alimentation et de la Nutrition);
- Elle intègre/associe/connecte plusieurs secteurs : éducation, agriculture, nutrition, santé;
- Elle est la deuxième et la dernière phase de l'appui des Pays-Bas en matière d'alimentation scolaire. De ce fait, elle est conçue pour préparer les structures nationales (dont l'ANAN principalement) à prendre le relai par un transfert de responsabilité (durabilité). Pour cela, ANAN est bien impliquée dans la preparation de la proposition et des domaines de renforcement de capacités de cette agence ont été identifiés. En outre, un MoU est prévu entre le PAM, l'UNICEF et l'ANAN pour le suivi conjoint de la mise en oeuvre de cette intervention de manière que l'ANAN puisse capitaliser et s'approprier tous les acquis du projet une fois que ce dernier est achevé;
- Elle va être mise en œuvre par des institutions expérimentées et réputées (PAM et UNICEF);
- Elle tient compte des leçons apprises des interventions anterieures et études récentes disponibles sur la sécurite alimentaire et la nutrition.
- L'activité se concentrera sur les groupes cibles susmentionnés dans les communes les plus vulnérables de l'Alibori, de l'Atacora, du Couffo et du Zou.
- L'activité contribuera indirectement à la réduction des risques de radicalisation des jeunes et à la stabilisation du nord Bénin.
- L'activité est en synergie avec d'autres interventions appuyées par les Pays-Bas (telles que ACMA3, PASIMA de GAIN, CASCADE, SAFEVEG....). Ce faisant, cette activité contribue aussi aux meilleurs résultats des projets en cours).
- La première phase était déja un succès.
- L'alimentation scolaire est une priorité du gouvernement du Bénin. C'est pour cette raison qu'il a créé une agence chargée de la piloter et qu'il a soumis un projet de loi sur l'alimentation scolaire actuellement en étude au parlement.

2.3 Théorie ou changement

La théorie du changement, qui décrit le problème, l'approche du projet et les résultats attendus, est ajoutée en image à ce chapitre. La théorie de changement liée à cette intervention inclut trois principaux chemins de changements qui sont résumés ci-dessous :

1. La première voie de changement consiste à nourrir les écoliers à travers les cantines scolaires. Pour y parvenir, le projet garantira, avec l'implication des communautés et la collaboration avec le gouvernement, des repas nutritifs et sains pour les écoliers chaque jour d'école dans les communes sélectionnées. Il s'agit également d'apporter une assistance technique aux institutions nationales pour leur permettre de s'approprier progressivement le programme national d'alimentation scolaire.
2. La deuxième voie de changement consiste à fournir une assistance technique à des acteurs ciblés de la chaîne de valeur agricole, en prêtant également attention aux chaînes de valeur sensibles à la nutrition, afin d'améliorer leur capacité à accéder aux marchés des cantines scolaires.
 1. les achats locaux auprès des petits producteurs sont renforcés. Pour cela, deux modes vont cohabiter: l'achat par cash transfert dont les paiements iront aux petits producteurs via les écoles à cantines et l'achat centralisé par le PAM.
 2. les chaines de valeur sensibles à la nutrition sont valorisées tout en intégrant l'inclusion économique des femmes.
3. La troisième voie se concentre sur l'amélioration des pratiques alimentaires et nutritionnelles communautaires, en particulier celles relatives aux nourrissons et aux jeunes enfants.
 1. l’accès et l’intégration systématique du paquet d’interventions de qualité liés à l'Alimentation du Nourrisson et du jeune Enfant (ANJE) et aux soins prénatals dans les services de santé et dans la communauté soient renforcé.
 2. la participation des groupes de soutien à l’ANJE, des femmes et des hommes à la gestion des programmes de nutrition menés dans la communauté et dans les écoles à cantine est renforcée.
 3. l’engagement communautaire pour améliorer les bonnes pratiques d’alimentation et de nutrition dans la communauté et l’utilisation des services fournis dans les écoles à cantine soient renforcés.
 4. l'engagement des hommes, des garçons et des influenceurs pour un changement transformateur des normes de genre en faveur de la nutrition au sein des ménages et dans la communauté soit renforcé.

3. L'analyse du contexte

3.1 Qui est/sont le(s) groupe(s) cible(s) et pourquoi ?

Les principaux groupes cibles sont les suivants :

- **Ecoliers** : le projet appuiera la fourniture de repas aux apprenant.e.s, et la promotion de l'hygiène, de la nutrition et de la santé au profit de ces apprenant.e.s
- **Ecoles** : le projet appuiera les écoles retenues à faire fonctionner les cantines pour l'alimentation des apprenant.e.s, et à développer au sein de ces écoles des activités de renforcement de l'hygiène, de l'éducation nutritionnelle, de promotion de la santé et de l'hygiène à l'école, de mobilisation des communautés éducatives autour de ces activités, de mise en relation avec les organisations de petits producteurs locaux. etc.
- **Communautés** : elles comprennent les parents d'élèves impliqués dans la gestion des cantines, les cuisinières des cantines, les enfants de moins de 5 ans, les filles adolescentes, les femmes enceintes et allaitantes des localités environnant les écoles à cantine. En effet, les parents d'élèves et les cuisinières recevront des formations sur l'hygiène, l'assainissement, la nutrition et la santé et la bonne gestion des cantines. Les enfants de moins de 5 ans, les nourrissons, les filles adolescentes, les femmes enceintes et allaitantes bénéficieront des appuis en faveur d'une bonne alimentation et nutrition, des règles d'hygiène et de santé.
- **Petit.e.s producteurs/trices/transformateurs/trices :** les petites producteurs / transformateurs / trices, à travers leurs organisations, seront mis en lien avec le Programme Alimentaire Mondial

3.2 Qui sont les principales parties prenantes ?

Les principales parties prenantes sont les suivants:

- **L'Agence Nationale de l'Alimentation et de la Nutrition (ANAN)** : l'ANAN est la structure nouvellement mise en place par le Gouvernement pour coordonner les interventions ayant trait à l'alimentation et à la nutrition et prendre le relai de la gestion des cantines scolaires. Il y a eu collaboration entre le projet et cette agence pendant la phase de préparation (du projet), qui se poursuivra durant sa mise en œuvre. Le projet développera des actions de renforcement de capacité au profit de l'agence pour assurer le transfert et une prise en main efficace et effective de la mise en œuvre de l'alimentation scolaire au Benin. D'ailleurs, un MoU est prévu entre l'ANAN, le PAM et l'UNICEF pour le suivi de la mise en oeuvre du projet. Le tableau 2, page 57 de la proposition indique la division de role entre parties prenantes.
- **Les ministères** : agriculture, éducation, santé, affaires sociales et microfinance, économie et finances, développement : ils participent au pilotage et au suivi de la politique de l'alimentation et de la nutrition, y compris l'alimentation scolaire. Les écoles sont sous la tutelle du ministère des enseignements maternel et primaire. Ce ministère et ses structures déconcentrées bénéficieront aussi d'un renforcement de capacités dans la perspective du transfert de l'alimentation scolaire dans les girons du gouvernement. Pour la définition des modes et critères de partenariats avec les organisations de producteurs/trices agricoles, le PAM collaborera aussi avec le ministère de l'agriculture et ses démembrements (Agences Territoriales de Développement Agricoles, ATDA ; Directions départementales de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche). La promotion de la santé et de l'hygiène à l'école relève des prérogatives du ministère de la santé. Le financement (durable) de l'alimentation scolaire et de la nutrition est du ressort du Ministère de l'Economie et des Finances et la planification y relative revient au ministère du développement. Les cantines scolaires sont de la protection sociale par essence, qui relève du ministère des affaires sociales.
- **Les autres partenaires et projets** : ce sont les autres organisations/partenaires/projets qui mènent des actions ayant des relations avec l'alimentation scolaire et la nutrition. C'est le cas par exemple de GAIN/PASiMA, CARE/CASCADE, SAFEVEG, …Le projet collaborera avec ces autres partenaires et projets pour assurer une bonne synergie entre les interventions.

3.3 Dans quelle mesure les parties prenantes ont-elles été impliquées dans la formulation de la proposition

L'ANAN a été impliquée dans la formulation de cette proposition. Elle a donné ses orientations qui ont été intégrées dans la proposition. En effet, l'ANAN a demandé la mise en place d'un cadre tripartite ANAN-PAM-Ambassade pour le suivi du projet. Ce cadre sera concrétisé par un accord (MoU) entre ANAN et le PAM au début de la mise en oeuvre du projet (période de démarrage).

3.4 L'intervention vise-t-elle une zone géographique spécifique et si oui, pourquoi ?

Ce projet sera mis en œuvre dans les localités suivantes, ou sévissent l'insécurité alimentaire et la malnutrition et d'autres fragilités comme la vulnérabilité et le risque de basculement dans l'insécurité :

- Communes de Banikoara, Malanville et Ségbana (département de l'Alibori);
- Communes de Tanguiéta et Matéri (département de l'Atacora);
- Communes de Lalo et Toviklin (départements du Couffo);
- Commune de Djidja (département du Zou).

La plupart de ces communes sont des communes frontalières avec des pays voisins (Burkina Faso, Niger, Nigéria, Togo).

4. La valeur ajoutée

4.1 Quelle est la valeur ajoutée de l'implication du gouvernement néerlandais par rapport aux autres donateurs, à l'UE, aux ONG et aux autorités locales ?

La Valeur ajoutée de l'appui néerlandais pour ce projet réside dans :

- Les Pays-Bas soutiennent l'accent mis sur l'amélioration globale de la nutrition, de la santé et de l'hygiène dans les écoles couvertes;
- l'ajout de la composante sur la nutrition communautaire dans l'environnement des écoles, qui prend en compte l'amélioration, de la nutrition et de la santé des nourrissons, des enfants de moins de cinq ans, des filles adolescentes, des femmes enceintes et allaitantes. Aucune autre intervention dans le domaine de l'alimentation scolaire au Bénin n'a inclus la nutrition communautaire;
- l'accès au marché pour les petits producteurs, en faisant établir des partenariats entre les organisations de producteurs/trices, en vue de l'approvisionnement des cantines en produits locaux. Le présent projet est le seul au Benin qui se focalise sur l'epprovisionnement local et le soutien aux producteurs pour l'ecoulement de leurs produits au profit des cantines ;
- une approche intégrée couvrant un large spectre d'acteurs pertinents pour l'amélioration de l'alimentation et de la nutrition (ecolier.e.s, nourrissons, enfants de moins de cinq ans, femmes enceintes et femmes allaitantes, petit.e.s producteurs/trices, structures nationales compétentes). Ce projet est le seul à le faire.
- Les Pays-Bas ont acquis de l'expérience et une compréhension dans le domaine de la sécurité alimentaire grâce à leurs diverses activités telles que BeniNutri (10-0000558), BeniBiz (10-0000210; 10-0002235), le financement de l'étude sur l'analyse globale de la vulnérabilité et de la sécurité alimentaire au Bénin et systèmes alimentaires (AGVSAN-SA 2022). Cette expérience ajoute de la valeur aux Pays-Bas en tant que donateur, allant au-delà de simples contributions financières.

4.2 Les bénéficiaires apportent-ils leur propre contribution ou co-participent-ils à l'activité, et si oui, dans quelle mesure ?
Le gouvernement du Benin est de loin le principal bailleur du programme d'alimentation scolaire au Benin avec un financement de 200 millions de dollars sur quatre ans. En outre, les communautés des écoles à cantines apportent des contributions en numéraire et en nature pour le fonctionnement des cantines, suivant des modalités variables d'une localité à l'autre. Toutefois, pour cette activité spécifique, les Pays-Bas sont le seul donateur.

5. Les leçons apprises

5.1 Quels enseignements tirés (d'activités antérieures ou comparables, d'évaluations publiées, de publications pertinentes) seront abordés par l'activité ?
Les leçons apprises incluent ce qui suit:

- **Renforcer le volet nutrition** : l'évaluation finale du programme national d'alimentation scolaire intégré (PNASI) et du projet d'alimentation scolaire et de nutrition (BENINUTRI) financé par l'Ambassade des Pays-Bas, et les activités de suivi de la mise en œuvre du dernier projet et l'analyse globale de la vulnérabilité de la sécurité alimentaire et de la nutrition (AGVSAN-SA 2022) ont révélé qu'il y a nécessité d'améliorer l'intégration de la nutrition dans l'alimentation scolaire et dans les autres interventions liées à l'alimentation et à la nutrition. Ceci a conduit à renforcer le volet nutrition dans le présent projet en intensifiant ce volet au sein des écoles à cantines et en ajoutant une composante sur la nutrition communautaire. Cela revient à prendre en compte toutes les principales cibles pertinentes pour la nutrition (enfants de tous âges, femmes enceintes et allaitantes).
- **Ciblage géographique** : l'étude AGVSAN-SA 2022, les enquêtes MICS 2021 et d'autres études ont cartographié la prévalence de l'insécurité alimentaire, la malnutrition et la vulnérabilité au Benin. Les résultats de ces études ont été exploités pour sélectionner les communes dans lesquelles le taux de prévalence des indicateurs est des plus élevés.
- **Renforcer l'approvisionnement local**, le lien avec les petit.e.s producteurs/trices : L'approche développée par le PAM pour l'approvisionnement local a eu quelques limites dans la phase précédente de l'appui de l'ambassade des Pays-Bas. Ceci a conduit à concevoir le présent projet de sorte que le PAM priorise les partenariats avec d'autres organisations et projets qui interviennent déjà dans le renforcement des capacités de production et de transformation des producteurs, plutôt que d'intervenir lui-même pour renforcer les capacités des petits producteurs en matière de production.

6. La durabilité

6.1 Comment les résultats de l'activité seront-ils pérennisés après sa date de fin ? Quelle est la stratégie de sortie ?
Le projet est conçu sur une base de durabilité. Les aspects suivants en font partie :

- L'existence d'une réelle volonté politique. Cette volonté politique se manifeste par :
 - la mobilisation massive de ressources financière par l'Etat (Benin) pour les cantines scolaires (Benin est le premier bailleur, les Pays-Bas, le deuxième);
 - la création de l'Agence Nationale de l'Alimentation et de la Nutrition (ANAN), qui prendra en main la mise en œuvre de l'alimentation scolaire et la coordination nationale des interventions d'alimentation et de la nutrition, en collaboration avec les autres structures nationales. Le projet travaillera en bonne collaboration

avec cette agence. Dans ce cadre, un comité tripartite PAM/UNICEF- ANAN - Ambassade des Pays-Bas est prévu pour l'alignement permanent des activités du projet avec les directives nationales;
- l'adoption par le conseil des ministres d'une loi sur l'alimentation scolaire et la programmation de son vote par l'Assemblée Nationale. Cette loi prévoit des dispositions de financement durable de l'alimentation scolaire ainsi qu'un cadre institutionnel pour son pilotage et sa mise en œuvre.

- Le projet a prévu des actions de renforcement de capacités au profit des structures nationales dont l'ANAN dans l'esprit du transfert des activités d'alimentation scolaire à la partie nationale au plus tard à la fin du projet ;
- Le projet a aussi un focus sur le renforcement de l'approvisionnement local des cantines en produits localement produits pour stimuler la production locale par les petit.e.s producteurs/trices, accroitre la valeur ajoutée nationale et une substitution aux importations de produits. L'utilisation de produits locaux rend plus probable la durabilité du programme, ainsi que l'adhésion continue des principales parties prenantes;
- Au niveau local, les comités de gestion des cantines, les comités (villageois) de sécurité alimentaire et de nutrition (CSAN) contribueront significativement à la gestion durable des cantines scolaires et à la prise en charge de l'alimentation et de la nutrition par les communautés.

Par conséquent, la stratégie de sortie de cette activité implique le transfert complet des responsabilités du Programme de cantines scolaires du Programme alimentaire mondial au gouvernement béninois d'ici 2027.

7. Le genre

7.1 La proposition comprend-elle une analyse de genre ? Si oui, quels sont les principaux résultats ? Si non, pourquoi pas ?

La proposition elle-même n'inclut pas encore une analyse complète de genre. Cependant, la proposition décrit sur les pages 54 et 55 comment elle cherche à opérationnaliser son approche transformative en matière de genre. En outre, la proposition par endroits, a bien intégré des éléments d'analyse genre qui l'ont conduit à choisir les cibles d'acteurs pertinents (femmes enceintes et allaitantes, femmes cheffes de ménage, a faible niveau de scolarisation....). Dans le cadre de cette approche, le PAM et UNICEF produiront les documents suivants pendant la phase de démarrage du projet :

1. Analyse rapide genre;
2. Plan d'action genre;
3. désagrégation systématique des données par sexe et âge.

La proposition ne comprend donc pas d'analyse de genre, car celle-ci sera menée dans le cadre de l'activité pendant la période initiale de mise en œuvre

7.2 La proposition justifie-t-elle les intérêts et les besoins spécifiques au genre du groupe cible (et pourquoi) ? S'il vous plaît, expliquez.

La proposition a bien justifié les intérêts et besoins des spécificités de genre. Ainsi, le projet prendra en compte les besoins d'alimentation saine et équilibrée des écolier.e.s, des enfants de moins de cinq ans, des adolescentes, des femmes enceintes et allaitantes qui font face à des déficiences alimentaires et nutritionnelles. Dans les communautés, le projet a prévu de donner de priorités entre autres aux ménages dont le chef est peu ou pas instruit, ou est une femme. Ces cibles subissent plus que les autres des problèmes d'insécurité alimentaire et de malnutrition selon les études récentes (AGVSAN-SA, 2022). Il découle que les femmes et les jeunes (surtout des filles, adolescentes) ont été prises en compte par le projet.

La proposition comporte des éléments d'analyse de genre et les principales lignes d'actions pour corriger les disparités de genre. Ainsi, la proposition relève que les inégalités entre les sexes ont un impact significatif sur la sécurité alimentaire et l'état nutritionnel des individus. Les normes et pratiques socioculturelles néfastes bien ancrées exposent les femmes et les filles a un plus grand risque d'insécurité alimentaire que les hommes et les garçons, notamment parce que les femmes ont des possibilités plus limitées. La proposition a prévu une série d'activités pour réduire les inégalités de genre. Quelques exemples sont :

- Le renforcement du pouvoir de décision des femmes, des adolescentes et jeunes mères dans la promotion des bonnes pratiques alimentaires au sein des ménages et en milieu scolaire;
- L'implication des hommes et des garçons dans la formulation des menus et les bonnes pratiques en matière de nutrition, de santé et d'hygiène ;
- la formation des responsables et points focaux genre des institutions du programme national d'alimentation scolaire intégré sur l'intégration du genre dans l'alimentation scolaire et la nutrition ;
- Le renforcement de l'engagement des hommes dans le leadership féminin au sein des coopératives agricoles ainsi que leur accès (des Femmes) aux ressources productives et aux opportunités;
- Le renforcement du leadership et des compétences des femmes et des adolescentes pour la gestion des programmes de nutrition dans les communautés;
- Le renforcement de l'engagement des hommes, des garçons et des influenceurs pour un changement transformateur de normes de genre en faveur de la nutrition au sein des ménages et dans la communauté.

7.3 Les femmes et les jeunes ont-ils été inclus dans l'analyse des parties prenantes ? S'il vous plaît, expliquez.

Oui. Voir chapitre 3.1 de ce BEMO.

8. Le changement climatique

8.1 La proposition comprend-elle une analyse des effets possibles du changement climatique sur l'activité ou ses résultats ?
Le chapitre 4.3 de la proposition est consacré aux effets (possibles) du changement climatique sur cette activité.
Selon cette analyse, le changement climatique peut affecter les précipitations et donc les récoltes, ce qui aurait des répercussions sur le prix (élevé) des aliments et le régime alimentaire des élèves, ainsi que sur le revenu des petits producteurs. De plus, la proposition mentionne que de nombreuses écoles ne disposent pas d'une infrastructure suffisante pour cuisiner de bons repas pour les élèves, et par conséquent les cuisiniers sont contraints d'utiliser du bois de chauffage. L'utilisation de bois de chauffage contribue à abattre (trop) d'arbres, ainsi qu'à des difficultés respiratoires pour les cuisiniers.

8.2 La proposition comprend-elle des interventions pour lutter contre ces effets (adaptation/ atténuation)
Pour pallier ces effets néfastes du changement climatique, le projet a mentionne la collaboration avec d'autres partenaires accompagnant les producteurs à améliorer la production en intégrant les pratiques agricoles résilientes au changement climatique.
Le projet travaillera également à promouvoir l'économie d'énergie grâce aux foyers améliorés et prévenir des maladies chez les cuisinières (difficultés respiratoires).

9. La cooperation, la harmonisation et l'alignement

9.1 L'activité implique-t-elle une coopération avec des organisations néerlandaises, l'UE ou d'autres donateurs (y compris la coopération déléguée), des organisations locales ou d'autres parties ?
Cette proposition va être mise en œuvre par deux organisations des Nations-Unies au Benin à savoir le PAM et l'UNICEF, en collaboration étroite avec l'Agence Nationale de l'Alimentation et de la Nutrition (ANAN) et en partenariat avec des organisations non gouvernementales locales qui seront sélectionnées. Dans la mise en œuvre de ce projet, il est aussi envisagé une collaboration avec WUR/CDI aux Pays-Bas et la Faculté des Sciences Agronomiques de l'Université d'Abomey-Calavi sur le volet suivi-évaluation, apprentissage.

9.2 Comment l'activité contribue-t-elle à l'harmonisation et/ou au financement multi-donateurs ?
Le projet a prévu de développer une coopération avec d'autres projets comme PASiMA/GAIN, CASCADE/CARE, ACMA3/IFDC, SAFEVEG/WORLD VEG, pour ne citer que ceux-là, en vue d'assurer une bonne synergie avec ces projets pour une efficacité/efficience dans leur mise en œuvre.
Ce projet s'aligne sur les priorités du gouvernement du Benin car l'alimentation scolaire est un domaine phare pour ce gouvernement. Le projet prévoit d'accompagner l'ANAN pour la renforcer et lui permettre de prendre en main de façon efficace les responsabilités à la fin du projet.
En ce qui concerne le financement du projet, il passe par le PAM.

10. La digitalisation

La proposition a prévu la mise en place d'un système de cash transfer que les écoles à cantine utiliseront pour leur approvisionnement local en vivres à partir des petits producteurs. concrètement, le PAM fera des transferts de fonds aux écoles ciblées et celles-ci pourront utiliser ces fonds pour faire des achats de vivres auprès des petits producteurs. C'est un système à mettre en place en collaboration avec les écoles concernées et aussi avec les organisations de producteurs agricoles.
La proposition n'a pas inclus une analyse de l'écosystème digital local. Il sera demandé au PAM de le faire dans la première année d'exécution du projet.
La sécurité des données sera incluse dans l'accord entre l'Ambassade des Pays-Bas à Cotonou et le PAM.
Le système du cash transfer sera conçu localement et géré localement.
Sa conception tiendra compte de l'expérience du système de cash transfer qu'utilise l'UNICEF pour le projet CASH PLUS CARE (Activité numéro 4*5294). Toute duplication sera évitée.

11. Remarque additionelle

Une évaluation de la qualité à l'entrée (Q@E) a été réalisée pour cette activité (voir activité 24-0000362) avec l'aide d'une consultante externe, ainsi que des contributions de collègues du département de la Croissance Verte Inclusive (IGG). Les conclusions de la Q@E sont archivées dans Sophia, voir MINBUZA-2024.362183. Les conclusions de la Q@E ont été partagées avec le partenaire de mise en œuvre (MINBUZA-2024.488389) et intégrées dans la version finale de la proposition, que l'ambassade a reçue le 21 mai 2024.
L'ambassade a discuté du BEMO avec des collègues de l'IGG, voir la correspondance par e-mail dans Sophia (MINBUZA-2024.468492).

Results

Food and Nutrition Security

A. Malnutrition

Indicators
Outcome A.1.1. Number of people with a more diverse and adequate diet
Measurements: Target: 200000

- Individual result: 92586
 Comment: Annual narrative report of BENINUTRI2's project, see excel file, indicator 1.7
 https://sophia.hag.minbuza.nl/contentmanager?uri=19002336&t=record&lang=ln_english&mbd=true

Reach A.2.1. Number of people directly reached with activities aimed at structural/systemic improvement of their nutritional situation
Measurements: Target: 311776

- Individual result: 127966
 Comment: Annual narrative report 2024 of BENINUTRI 2's project, excel file:

 https://sophia.hag.minbuza.nl/contentmanager?uri=19002336&t=record&lang=ln_english&mbd=true

 127.966 = 92.586 (indicator 1.5)+ 2.529 (indicator 1.4)+ 2.057 (indicator 4) + 29.364 (indicator 4.1) + 1.430 (indicator 4.7).

B. Productivity and Income

Indicators
Outcome B.1.1. Number of SSFPs (disaggregated for male/female) who progressively realize a living income
Measurements:

- Individual result: 2057
 Comment: Annual narrative report 2024 of BENINUTRI 2's project, excel file.

 https://sophia.hag.minbuza.nl/contentmanager?uri=19002336&t=record&lang=ln_english&mbd=true

 See indicator 3.8 in the report.

Reach B.2.1. Number of SSFPs directly reached with activities aimed at structural/systemic improvement of their agricultural performance
Measurements: Target: 2000

- Individual result: 3217
 Comment: Annual narrative report 2024 of BENINUTRI 2's project, excel file.

 https://sophia.hag.minbuza.nl/contentmanager?uri=19002336&t=record&lang=ln_english&mbd=true

 See indicator 3.1 in the report.

Reach B.2.3. Number of SSFPs indirectly reached
Measurements: Target: 1000

- Individual result: 0
 Comment:

Monitoring and evaluation

Le chapitre de suivi et d'évaluation comprend également les activités et les rapports fournis relatifs à toute la durée de l'activité de 4 ans.

1. Le suivi

- **Spécifiez les informations de reporting requises pour cette activité, en fonction de l'arbre de décision de l'analyse d'activité (voir Aide).**

Les capacités organisationnelles du PAM (et de l'UNICEF) sont jugées adéquates (voir chapitre Organisation de mise en œuvre), et le budget alloué à chaque partenaire de mise en œuvre est supérieur à 5 millions d'euros. Par conséquent, selon l'arbre de décision des activités (joint en image au chapitre), et en tenant compte du fait que ces organisations font partie des Nations Unies, les rapports suivants sont requis :

- **Plan et budget annuel:** Le plan annuel n'est pas une obligation dans le 'General Arrangement' signé entre le Ministere et le PAM. Pour cette raison le plan annuel ne sera pas inclus comme obligation contractuelle. Les activités comme indiquées dans la proposition seront prioritaires. Cependant l'ambassade discutera avec le PAM les previsions annuelles selont les lignes suivantes: discuter les ambitions suivant les principaux chemins de changement selon la théorie de changement. Discuter les cibles pour les indicateurs B.1.1; B.2.1.; A.1.1. et A.2.1. Egalement, les prévisions sur les achats locaux (volume et budget) et le cash transfer (volume et budget) devront etre indiquées. En outre, les risques qui se matérialisent doivent être discutés ainsi que leurs conséquences sur l'année de mise en œuvre suivante. Les leçons apprises doivent également être discutées et intégrées.
- **Rapport technique et financier :** La partie technique du rapport (annuel et final) présentera les progrès et les comparera aux prévisions, en suivant comme fil conducteur, les principaux chemins de la théorie de changement de la proposition. La partie technique du rapport expliquera tout écart significatif, positif comme négatif, par rapport aux prévisions. Les indicateurs B.1.1; B.2.1.; A.1.1. et A.2.1. sont des plus importants à être suivis et inclus dans chaque rapport technique (annuel et final). En outre, la partie technique de chaque rapport (annuel et final) doit inclure une section sur les succès, les leçons apprises et apprentissages, les défis et approches de résolution, la durabilité, les synergies et complémentarités avec d'autres interventions, la collaboration avec l'ANAN, les achats locaux et le cash transfer, la liste du staff travaillant sur le projet. La partie financière du rapport présentera les réalisations en les comparants aux prévisions, en se focalisant les principales lignes budgétaires de la proposition approuvée. Tout écart de plus de 10 % sur les principales lignes budgétaires approuvées sera expliqué.
- **Avis d'audit annuel (certified financial statement):** Cette activité doit être incluse de manière identifiable dans les états financiers annuels certifiés du PAM et Unicef
- **Final rapport technique et financier combiné:** Les mêmes éléments doivent être inclus dans le récit final et le rapport final que dans les rapports annuels, mais le rapport final doit couvrir toute la période de mise en œuvre.
- **Evaluation mi-parcours:** Pour plus d'informations, voir le chapitre 2 Evaluation.
- **Évaluation finale:** Pour plus d'informations, voir le chapitre 2 Evaluation.

Le document supplémentaire qui sera fourni par PAM est :

8. **Etude de référence (baseline study):** Il est prévu la réalisation d'une étude de référence (Baseline study) pendant les premiers mois de démarrage du projet (phase de démarrage). Il est envisagé une possible collaboration du PAM/UNICEF avec des institutions universitaires de recherche (WUR/CDI et UAC/FSA) pour garantir une bonne qualité de l'étude de référence pour favoriser la réalisation d'une évaluation finale rigoureuse. Le PAM/UNICEF sont responsables de l'etude de référence mais l'ambassade sera dans son role de vérification de sa qualité. Le PAM/UNICEF feront le draft des termes de référence de cette étude, de concert avec les universités susindiquées. Ils soumettront ces termes de référence à l'ambassade qui donnera son avis de non objection. Le rapport provisoire et le rapport final de cette étude de référence seront également soumis à l'ambassade pour avis. Le PAM et l'UNICEF envisagent également une possibilité de collaboration avec cette équipe universitaire pour un appui à la préparation et à la réalisation des études d'évidence pendant la mise en oeuvre du projet. Pendant la phase de démarrage, les contours de cette collaboration seront mieux définis et l'ambassade sera impliquée dans les concertations y relatives.

En plus des livrables sus-indiqués, le suivi du projet inclura **des visites de terrain** de l'ambassade avec l'équipe de mise en oeuvre du projet. Il sera réalisé au moins deux visites annuelles. Des réunions/ concertations seront organisées entre l'Ambassade et les partenaires de mise en oeuvre (PAM et UNICEF). Les réunions seront organisées sur l'initiative de l'ambassade ou des partenaires, selon le besoin. Il n'y a pas de périodicité préétablie pour de telles réunions. L'objectif de ces réunions est de s'assurer de la bonne exécution du projet et de prodiguer, le cas échéant, des conseils à l'équipe d'exécution. En outre, l'Ambassade organisera dans la mesure du possible, une concertation chaque année avec l'Agence Nationale de l'Alimentation et de la Nutrition (ANAN) pour discuter de la mise en oeuvre du projet et de sa collaboration avec celui-ci. L'Ambassade maintiendra une

consultation fréquente avec IGG pour le suivi du projet. Cette consultation se fera, entre autres, par des réunions en ligne sur entente mutuelle au sujet des sujets de suivi à discuter.
Le suivi des rapports de résultats sera assuré par les responsables politiques et financiers de l'ambassade des Pays-Bas à Cotonou. Les résultats rapportés sont mesurés par rapport au plan et au budget annuels soumis, ainsi qu'aux résultats et indicateurs de l'activité tels que décrits dans la proposition et le rapport de référence.
Plus spécifiquement, le responsable des politiques est responsable de : 1) évaluer le plan annuel, les rapports narratifs et financiers annuels, le rapport d'étude de base et les rapports narratifs et financiers finaux ; 2) Maintenir la communication avec le PAM pour recevoir des mises à jour et discuter de l'avancement des activités ; 3) Évaluer la nécessité de visites sur le terrain et les effectuer si nécessaire.
D'autre part, les principales responsabilités du responsable financier sont : 1) Évaluer les budgets annuels, les rapports financiers annuels et les états financiers certifiés, ainsi que les rapports narratifs et financiers finaux ; 2) Déterminer les dépenses sur la base des rapports mentionnés ci-dessus et les enregistrer dans les systèmes administratifs concernés.
Tableau 5 : Aperçu des obligations de reporting du PAM

Type de rapport	**Période couverte**	**Date de soumission**
Etude de référence (baseline study)	01/07/2024 - 30/09/2024	15/01/2025
Rapport technique	01/07/2024 - 31/12/2024 01/01/2025 - 31/12/2025 01/01/2026 - 31/12/2026 01/01/2027 - 31/12/2027 01/01/2028 - 30/06/2028	30/06/2025 30/06/2026 30/06/2027 30/06/2028 Fait partie du rapport final
Rapport financier	01/07/2024 - 31/12/2024 01/01/2025 - 31/12/2025 01/01/2026 - 31/12/2026 01/01/2027 - 31/12/2027 01/01/2028 - 30/06/2028	30/06/2025 30/06/2026 30/06/2027 30/06/2028 Fait partie du rapport final
Certified financial statement	01/07/2024 - 31/12/2024 01/01/2025 - 31/12/2025 01/01/2026 - 31/12/2026 01/01/2027 - 31/12/2027 01/01/2028 - 30/06/2028	30/06/2025 30/06/2026 30/06/2027 30/06/2028 30/06/2029
Final rapport technique	01/07/2024 - 30/06/2028	31/12/2028
Final rapport financier	01/07/2024 - 30/06/2028	31/12/2028
Evaluation mi-parcours:	01/07/2024 - 31/12/2025	30/04/2026
Feuille de route du transfert a l'ANAN		30/06/2026

Le PAM et l'UNICEF soumettront des rapports narratifs et financiers annuels conjoints. Le PAM occupant le rôle d'Agent Administratif (AA), c'est le PAM qui soumettra les rapports à l'Ambassade des Pays-Bas à Cotonou.

2. Evaluation

Décrivez si une évaluation finale et/ou un examen à mi-parcours ont été prévus. Si oui, précisez :

- qui commandera l'évaluation finale et/ou l'examen à mi-parcours (pour les options, voir Aide) ;
- si la procédure et les modalités pratiques ont été convenues avec l'organisation de mise en œuvre (pour plus de détails, voir l'aide).

Il y aura une évaluation mi-parcours qui sera intitiée par le PAM. Ce dernier préparera un draft des termes de références qui seront soumis à l'Ambassade pour avis. Le PAM soumettra aussi à l'Ambassade pour avis une proposition de l'équipe de consultants externes devant assurer cette évalutation mi-parcours externe. L'évaluation mi-parcours s'appuiera sur les critères de pertinence, d'efficacité et d'efficience. Elle examinera les prémisses de durabilité ainsi que la mesure dans laquelle le projet progresse vers l'atteinte des objectifs. Elle identifiera des leçons apprises les plus pertinentes. Elle débouchera sur des recommandations pour le reste de la période d'exécution du projet. Le draft du rapport de l'évaluation mi-parcours sera soumis à l'Ambassade pour avis. Le budget de l'évaluation mi-parcours est prévu dans la proposition.

L'évalutation finale externe indépendante du projet sera coordonnée par l'Ambassade qui utilisera le cadre d'évaluation du Ministère. Des ressources additionnelles à celle de la proposition sont prévues au Bemo pour financer cette évaluation finale et aussi contribuer au renforcement de l'apprentissage. L'Ambassade collaborera avec le partenaire (PAM), IGG et en cas de besoin avec IOB pour la préparation de l'évaluation finale externe indépendante.

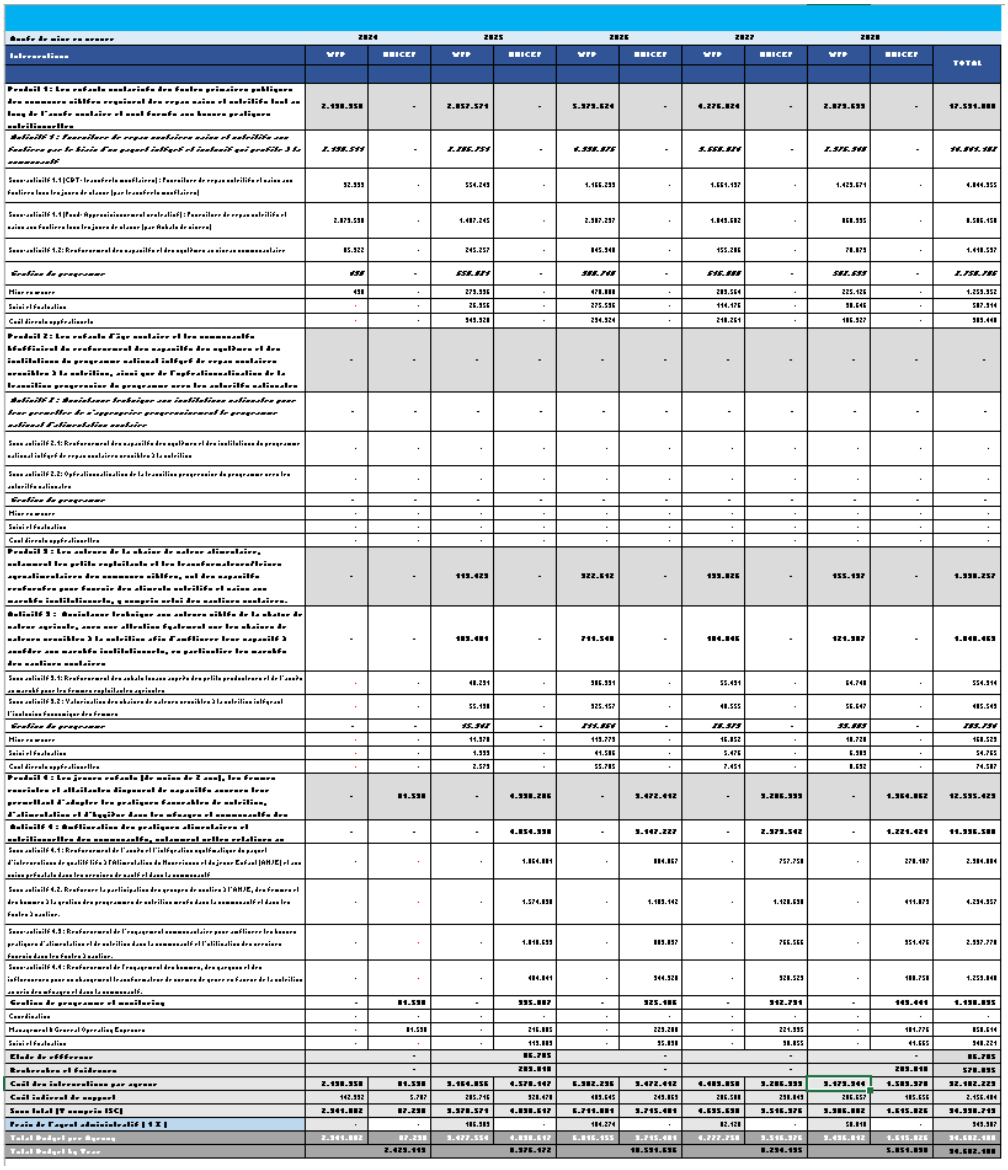
L'évaluation finale externe sera orientée vers une evaluation d'effet et traitera des critères d'évaluation de l'OCDE (pertinence, efficacité, efficience, impact et durabilité). Elle inclura les succès, les défis et leçons apprises et des recommandations pertinentes.

Finance

1. La répartition du budget

1.1 Inclure un aperçu du budget de l'activité, y compris les frais généraux.

Le budget original est joint en tant qu'image à ce chapitre. De plus, le budget ajusté en 2025 est archivé dans Sophia sous MINBUZA-2025.2695901 y compris la note explicative sur le budget et la version definitive du budget est archivé dans Sophia sous MINBUZA-2025.2727110 (une copie est aussi ajouté ci-dessous). Le taux utilisé en 2024 est de 1 EURO = 0,918 USD. C'est le taux de change utilisé par le PAM le 15 juillet 2024. Le corporate rate 2024 applicable du ministère est de 1 EURO = 0,925 USD. Pour 2025 le taux a changé (corporate rate 1 EUR = 0,848 USD, taux de PAM 1 EUR = 0,865 USD), ce qui explique l'augmentation du budget en USD. Le montant initial du budget en USD etait USD 32.679.739 et a maintenant augmenté pour devenir USD 34.682.100. Le budget de base reste environ EUR 30.000.000. Les changements du budget en USD sont surtout liés au changement du taux entre le USD et le EUR/XOF.



Année de mise en oeuvre	2024		2025		2026		2027		2028		
Interventions	WFP	UNICEF	WFP	UNICEF	WFP	UNICEF	WFP	UNICEF	WFP	UNICEF	TOTAL
Produit 1 : Les enfants scolarisés des écoles primaires publiques des communes ciblées reçoivent des repas sains et nutritifs tout au long de l'année scolaire et sont formés aux bonnes pratiques nutritionnelles	2.498.958	-	2.857.524	-	5.329.624	-	4.276.824	-	2.879.699	-	17.594.888
Activité 1 : Fournitures de repas scolaires sains et nutritifs aux écoliers sur le lieu d'un appui intégré et inclusif qui profite à la communauté	*2.498.549*	-	*2.286.759*	-	*4.998.875*	-	*3.668.824*	-	*2.576.948*	-	*16.849.987*
Sous-activité 1.1 [CBT- le transfert monétaire] : Fournitures de repas nutritifs et sains aux écoliers tous les jours de classe [par le transfert monétaire]	32.333	-	554.243	-	1.166.233	-	1.661.197	-	1.423.671	-	4.844.355
Sous-activité 1.1 [Food- Approvisionnement en nutritif] : Fournitures de repas nutritifs et sains aux écoliers tous les jours de classe [par Nature de service]	2.879.538	-	1.487.245	-	2.387.237	-	1.843.682	-	868.995	-	8.586.158
Sous-activité 1.2: Renforcement des capacités et des appuis en service communautaire	85.522	-	245.257	-	845.348	-	155.286	-	78.873	-	1.418.537
Gestion du programme	*438*	-	*538.824*	-	*388.748*	-	*618.888*	-	*582.633*	-	*2.758.186*
Mise en œuvre	438	-	279.336	-	178.888	-	283.564	-	225.126	-	1.253.352
Suivi et Evaluation	-	-	26.336	-	225.536	-	144.176	-	58.146	-	587.314
Coût directs opérationnels	-	-	343.328	-	284.324	-	248.261	-	186.327	-	383.448
Produit 2 : Les enfants d'âge scolaire et les communautés bénéficient du renforcement des capacités des équipes et des institutions du programme national intégré de repas scolaires sensibles à la nutrition, ainsi que de l'opérationnalisation de la transition progressive du programme vers les activités nationales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Activité 2 : Soutenir techniquement les institutions nationales pour leur permettre de s'approprier progressivement le programme national d'alimentation scolaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-activité 2.1: Renforcement des capacités des équipes et des institutions du programme national intégré de repas scolaires sensibles à la nutrition	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-activité 2.2: Opérationnalisation de la transition progressive du programme vers les activités nationales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gestion du programme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mise en œuvre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Suivi et Evaluation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Coût directs opérationnels	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Produit 3 : Les acteurs de la chaine de valeur alimentaire, notamment les petits exploitants et les transformateurs/prestataires agroalimentaires des communes ciblées, ont des capacités renforcées pour fournir des aliments nutritifs et sains aux marchés institutionnels, y compris celui des cantines scolaires.	-	-	193.423	-	322.642	-	193.826	-	155.457	-	1.358.257
Activité 3 : Soutenir techniquement aux acteurs ciblés de la chaine de valeur agricole, sous une allocation également aux les chaines de valeurs sensibles à la nutrition afin d'améliorer leur capacité à satisfaire aux marchés institutionnels, en particulier les marchés des cantines scolaires	-	-	183.484	-	744.548	-	184.845	-	124.987	-	1.848.463
Sous-activité 3.1: Renforcement des acteurs locaux appuis des petits producteurs et de l'accès au marché pour les femmes exploitantes agricoles	-	-	48.234	-	386.334	-	55.454	-	64.748	-	554.314
Sous-activité 3.2 : Valorisation des chaines de valeurs sensibles à la nutrition intégrant l'inclusion économique des femmes	-	-	55.158	-	325.157	-	48.555	-	56.647	-	485.543
Gestion du programme	-	-	*55.342*	-	*231.854*	-	*21.375*	-	*55.885*	-	*185.134*
Mise en œuvre	-	-	11.578	-	143.773	-	16.852	-	18.728	-	168.529
Suivi et Evaluation	-	-	1.335	-	11.586	-	1.476	-	1.385	-	14.765
Coût directs opérationnels	-	-	2.579	-	25.785	-	2.454	-	8.832	-	74.587
Produit 4 : Les jeunes enfants (de moins de 2 ans), les femmes enceintes et allaitantes disposent de capacités accrues leur permettant d'adopter les pratiques favorables de nutrition, d'alimentation et d'hygiène dans les ménages et communautés des	-	84.538	-	4.358.286	-	3.422.442	-	2.286.333	-	1.364.862	12.535.423
Activité 4 : Sensibilisation des pratiques alimentaires et nutritionnelles des communautés, notamment celles relatives au	-	-	-	4.854.338	-	3.447.227	-	2.379.542	-	1.224.424	11.905.588
Sous-activité 4.1 : Renforcement de l'accès et l'efficacité des différentes prestations du panel d'interventions de qualité liés à l'alimentation du Nourrisson et du jeune Enfant (AINJE) et aux soins préventifs dans les services de santé et dans la communauté	-	-	-	1.864.881	-	884.867	-	757.758	-	278.187	2.384.884
Sous-activité 4.2. Renforcer la participation des groupes de soutien à l'AINJE, des femmes et des hommes à la gestion des programmes de nutrition mis en dans la communauté et dans les écoles primaires.	-	-	-	1.574.838	-	1.183.142	-	1.428.538	-	411.873	4.284.357
Sous-activité 4.3 : Renforcement de l'engagement communautaire pour améliorer les bonnes pratiques d'alimentation et de nutrition dans la communauté et l'utilisation des services fournis dans les écoles primaires.	-	-	-	1.848.588	-	888.887	-	788.566	-	884.476	2.387.278
Sous-activité 4.4 : Renforcement de l'engagement des hommes, des garçons et des influenceurs pour un changement de comportement de normes de genre en faveur de la nutrition au sein des ménages et dans la communauté.	-	-	-	484.841	-	544.928	-	328.523	-	188.758	1.253.848
Gestion de programme et monitoring	-	84.538	-	885.887	-	825.488	-	842.794	-	448.444	4.488.885
Coordination	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Management & General Operating Expenses	-	84.538	-	248.885	-	228.288	-	224.885	-	184.278	858.814
Suivi et Evaluation	-	-	-	115.883	-	85.858	-	58.855	-	44.665	548.224
Etude de référence		-		85.785		-		-		-	85.785
Recherches et Evidences		-		285.858		-		-		285.858	578.885
Coût des interventions par agence	2.498.958	84.538	5.184.855	4.578.947	5.882.286	3.422.442	4.488.858	2.286.333	2.879.844	1.585.328	32.482.229
Coût indirect de support	142.552	5.787	285.745	328.478	488.542	248.865	286.588	258.845	286.657	185.656	2.458.484
Sous total [F compris ISC]	2.641.882	87.238	5.478.574	4.858.647	6.248.884	3.745.484	4.885.838	3.545.378	3.386.882	1.845.828	34.938.743
Frais de l'agent administratif [1 %]	-	-	185.383	-	184.274	-	82.128	-	58.818	-	343.382
Total Budget par Agence	2.641.882	87.238	5.478.574	4.858.647	6.248.884	3.745.484	4.777.738	3.545.378	3.386.882	1.845.828	34.682.188
Total Budget by Year		2.423.448		8.326.472		10.594.536		8.256.485		5.854.858	34.682.188

En ce qui concerne la gestion du financement, il sera fait suivant un Pass-through, tel que décrit dans la Note d'orientation du Groupe des Nations Unies pour le Développement (GNUD) sur une nouvelle génération de programmes conjoints. Ainsi, **le PAM jouera le rôle d'Agent administratif** - Administrative Agent (AA) - et mettra en place un compte commun dans lequel la contribution sera reçue. Au-delà du projet conjoint et de l'accord de contribution avec les pays, les deux agences, PAM et UNICEF, signeront un nouveau mémorandum d'entente (MoU). Le PAM, Agent administratif signera un arrangement administratif standard avec le donateur, l'Ambassade des Pays-Bas. Un seul rapport financier, conjoint, sera fourni à l'Ambassade.

Un budget de **USD 12.843.659** sera transféré au PAM, puis exécuté par le PAM et l'UNICEF (le PAM étant l'agent administratif/ partie contractuelle). C'est le budget pour 2024 (USD 4.679.082) et 2025 (USD 8.164.577). Pour les années 2026 a 2028, un budget de **USD 21.838.441** sera egalement transféré au PAM, puis exécuté par le PAM et l'UNICEF.
Pour le calcul du nouveau montant en EUR, le calcul suivant a ete fait: (USD 12.843.659 x 0,925 = EUR 11.880.385) + (USD 21.838.441 x 0,848 = EUR 18.518.998) = **EUR 30.399.383**.

1.2 le budget est-il arithmétiquement correct ?

Oui, le budget a été soumis sous forme de fichier Excel, et les calculs utilisés ont été vérifiés comme étant corrects.

1.3 Les montants/taux prévus au budget sont-ils acceptables ?

La proposition estime que le coût d'un repas est de 0,34 EUR par jour et par enfant dans le cadre du système d'approvisionnement centralisé, et de 0,27 EUR par jour et par enfant dans le cadre du système de transfert monétaire (CBT). La différence de coût entre ces deux méthodes s'explique par les dépenses liées à l'achat des denrées alimentaires et à la gestion de la chaîne d'approvisionnement. Concernant les années 2024 et 2025 du programme, ces frais liés aux repas s'élèveront à USD 5.453.425, soit 42 % du budget de l'activité (USD 14.841.102 pour les années 2024-2028 soit 43%).
Dans la phase précédente du programme BENINUTRI (10-0000558), le coût par repas était de 123 CFA (0,19 EUR). Bien que les coûts actuels par repas aient augmenté, cela est jugé acceptable en raison de l'inflation et de la nécessité de moyens logistiques supplémentaires pour atteindre des zones plus reculées.
Pour 2024 et 2025 USD 605.837 (USD 1.330.257 pour 2024-2028) est réservé au renforcement des capacités des petits exploitants locaux en fournissant une assistance technique. Étant donné que la proposition vise à atteindre 5 000 petits exploitants, cela équivaut à USD 121 par petit exploitant.
USD 4.439.518 est alloué au Produit 4 pour les années 2024 et 2025 (USD 12.595.423 pour 2024-2028), qui vise à renforcer les capacités des jeunes enfants et des femmes enceintes à adopter de meilleures pratiques en matière de nutrition, d'alimentation et d'hygiène. Cette activité vise à améliorer directement la situation nutritionnelle de 646,531 personnes, ce qui revient à un coût de USD 7 par personne. Ce montant est bien raisonnable.
Les honoraires de l'agent administratif (taxe de coordination de l'ONU) s'élèvent à USD 343.387 (montant du budget ajusté), soit 1% du budget de l'activité. Ceci est conforme aux règles du ministère néerlandais des Affaires étrangères (NL MoFA) concernant les frais de coordination de l'ONU. Conformément à la (nouvelle) politique du ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas en matière d'enregistrement des paiements, tous les paiements pour cette activité, y compris le prélèvement de 1 %, seront enregistrés sous forme de Lump Sum.

1.4 Expliquez brièvement la structure du budget.

Le budget est réparti entre le PAM et l'UNICEF pour les années de mise en œuvre 2024 à 2028. Avec le premier contrat, pour cette activité, seulement le budget pour 2024 et 2025 est prise en compte.
Avec le premier contrat (pour la periode 2024-2025), le budget est presente comme suit:

1. Produit 1: Les enfants scolarisés des écoles primaires publiques des communes ciblées reçoivent des repas sains et nutritifs tout au long de l'année scolaire et sont formés aux bonnes pratiques nutritionnelles (**USD 6.368.055** - Tout pour le PAM);
2. Produit 2: Les institutions nationales bénéficient du renforcement des capacités et d'assistance technique pour une meilleure gestion du programme lors de l'opérationnalisation de la transition progressive vers la partie nationale (**USD 107.908** - Tout pour le PAM);
3. Produit 3: Les acteurs de la chaine de valeur alimentaire, notamment les petits exploitants et les transformateurs/trices agroalimentaires des communes ciblées, ont des capacités renforcées pour fournir des aliments nutritifs et sains aux marchés institutionnels, y compris celui des cantines scolaires (**USD 605.837** - Tout pour le PAM);
4. Produit 4: Les jeunes enfants, les femmes enceintes et allaitantes disposent de capacités accrues leur permettant d'adopter les pratiques favorables de nutrition, d'alimentation et d'hygiène dans les ménages et communautés des communes ciblées (**USD 4.439.518** - Tout pour l'UNICEF).

Avec l'extension pour couvrir toute la periode du projet, jusqu'en 2028, une restructuration est faite sur le budget:

- Produit 1: L'ancien produit 2 s'ajoute a l'ancien produit 1 : Le total sur cette ligne fait **USD 17.591.808** de 2024 a 2028 (tout pour le PAM).
- Produit 2: (L'ancien produit 3 devient le nouveau produit 2): Le total sur cette ligne de 2024 a 2028 est de **USD 1.330.257.**
- Produit 3: (L'ancien produit 4 devient le nouveau produit 3): Le total sur cette ligne de 2024 a 2028 est de **USD 12.595.423** (tout pour UNICEF).

Le budget de chacun des produits mentionnés ci-dessus comprend, séparément, un budget pour la gestion de programme et le suivi.
Par ailleurs, USD 86.705 sont budgétisés en 2025 pour l'étude de référence. Et USD 578.0352 sont prevus pour Recherches et évidences.
Les coûts indirects de support s'elevent à USD 2.156.484 (6,5% pour PAM et 7,0% pour Unicef).
Enfin, des Frais de l'agent administratif (1%) sont facturés sur le budget total par an. Au total, cela s'élève à USD 343.387 sur la durée du projet projet (2024 à 2028).

1.5 Les frais généraux (overheads) sont-ils proportionnels aux sorties ? Qu'est-ce qui est inclus ? Qu'est-ce qui est facturé en retour ?
Conformément à l'article 4.08 de l'accord général entre le ministre de la Coopération pour le Développement des Pays-Bas et le Programme alimentaire mondial:
"Le Ministre versera au PAM le montant des coûts d'appui directs et indirects, tel qu'approuvé par le Conseil d'administration. L'application des tarifs sera conforme aux taux standards de recouvrement des coûts du PAM en fonction du type d'activité, avec des frais de service supplémentaires pour les services supplémentaires requis. Les coûts d'appui indirects facturés par le PAM pour assurer le recouvrement intégral des coûts sont révisés périodiquement et approuvés par le Conseil d'administration."
Dans le plan de gestion du PAM pour 2023-2025, le conseil d'administration du PAM conclut ce qui suit :
*"[..] le taux soit maintenu à **6,5** pour cent en 2023, avec un taux inférieur de 4 pour cent qui sera appliqué dans des conditions préalablement approuvées par le Conseil, à savoir pour les contributions des gouvernements aux programmes dans leur propre pays ; les contributions apportées par les pays en développement ou les pays à économie en transition ; et les contributions des institutions financières internationales aux programmes nationaux qui sont destinés au PAM en raison de l'absence d'un gouvernement internationalement reconnu ou autrement éligible.*
Les coûts de soutien indirects de 6,5 % facturés par le PAM pour cette activité sont donc acceptables et conformes aux accords en vigueur.
Conformément à l'article 4.10 de l'accord général entre le ministre du Commerce extérieur et de la Coopération pour le développement des Pays-Bas et le Programme alimentaire mondial:
*"L'UNICEF appliquera des frais de recouvrement des coûts pour les contributions affectées, conformément aux décisions alors applicables du Conseil d'administration de l'UNICEF, pour aider à couvrir les coûts indirects de soutien au programme de l'UNICEF (**8 %** à la date de signature du présent arrangement général, conformément à la décision du Conseil d'administration de l'UNICEF de 2013/5), et à calculer sur les dépenses réelles déclarées par l'UNICEF".*
Les coûts de soutien indirects de 8,0 % facturés par l'UNICEF pour cette activité sont donc acceptables et conformes aux accords en vigueur. Dans le budget revisé recu en 2025 les couts de soutien indirects facturés par UNICEF ont ete reduit de 8% a 7%.
1.6 L'exécution est-elle conditionnelle à ce que le budget soit modifié lors d'une phase de démarrage ? (Précisez les exigences que le budget doit satisfaire et la date à laquelle le budget doit être modifié)
N'est pas applicable

2. L'affectation (earmarking)

2.1 La contribution néerlandaise au programme est-elle affectée (c'est-à-dire réservée à un objectif spécifique) ? Si oui, spécifiez les raisons pour lesquelles.
Non. L'ambassade finance l'intégralité de la proposition (pour les années 2024 et 2025) et n'a donc pas alloué de fonds uniquement à des domaines de résultats ou à des sous-activités spécifiques.

3. Les paiements anticipés (prepayments)

3.1 En se basant sur l'arbre de décision des avances (voir Aide), les paiements doivent-ils être saisis comme des avances et pourquoi ? Dans le cas d'un montant forfaitaire, évaluez cela par rapport aux critères applicables et donnez les raisons de votre choix.
Conformément aux instructions de la FEZ du 28-11-2024, les paiements pour cette activité doivent être enregistrés comme des prepayment au lieu d'un paiement Lump Sum. Voir également la correspondance archivée à Sophia : MINBUZA-2024.1194641
3.2 What is the maximum percentage that can be paid as prepayment, and why?
Les prépaiements seront effectués à hauteur maximum de 100%, et pour une durée pouvant aller jusqu'à 12 mois étant donné qu'il s'agit du PAM, une organisation des Nations Unies pour laquelle les risques sont relativement limités.
Les différents paiements d'avance seront faits sur la base des plans annuels et budgets et des besoins de liquidité.
Le premier paiement s'élèvera à **USD 4.679.082** et couvrira la totalité de la première année de mise en œuvre (2024).
Le deuxième paiement d'avance sera fait en decembre 2024 sur la base de plan annuel et le budget 2025 et des besoins de liquidité.
Le troisième paiement d'avance suivra automatiquement la signature de l'avenant 1 au contrat, consacrant l'extension de l'execution du projet jusqu'en juin 2028. Le montant de ce troisieme paiement est de USD 8.493.268. Les prochains paiements seront basés sur les besoins de liquidité mais provisionellement les montant suivant seront reservés:
2027: USD 8.294.135
2028: USD 5.051.038
3.3 Quelles sont les obligations de reporting sur la base desquelles les avances peuvent être clôturées ?
Rapports financiers et narratifs annuels, et les Certified Financial Statements approuvé

4. Les ressources disponibles

	Foreign currency (USD)	EUR
Implementing organisation's own contribution	0	
Firm commitments by other donors (for each donor)	0	
Dutch contribution	34.682.100	30.399.383
Total available resources	34.682.100	30.399.383
Budget needed (for 2024 and 2025)	34.682.100	30.399.383
Still to be financed	0	0
Soft commitments by other donors (for each donor)	0	0
Uncovered balance	0	0

4.1 Y a-t-il des contributions non financières pertinentes pour la mise en œuvre de l'activité, telles que le déploiement de volontaires, la disponibilité de bâtiments, de matériaux, etc. ?
Il y a des contributions non financières dans la mise en œuvre de ce projet. Ces contributions viennent en partie de l'Etat qui a implanté les infrastructures dans les écoles et dans les centres de santé. Ces contributions viennent aussi des communautés qui participent à la gestion des cantines scolaires notamment à travers les comités de gestion des cantines. Les communautés participent aussi aux différents comités locaux sur l'alimentation, la nutrition et la santé. Les contributions incluent aussi des dons en nature ou des cotisations apportées par certains parents d'élèves au profit des écoles à cantine.
4.2 Si un solde non couvert est présent, comment cela affectera-t-il la mise en œuvre de l'activité (par exemple, réduction proportionnelle des résultats, omission de régions) et comment cela affectera-t-il la décision de financer cette activité ?
Il n'y a pas un solde non couvert.

5. Subvention avec obligation de remboursement, prêts, prise de participation ou garantie

5.1 La contribution néerlandaise prend-elle la forme d'une subvention avec une obligation de remboursement, d'un prêt, d'un investissement en fonds propres ou d'une garantie (en totalité ou en partie) ? Si oui, exposez brièvement les conséquences sur la comptabilité et comment un traitement correct dans les documents financiers sera assuré.
Non pertinent
5.2 Y a-t-il des revolving funds ? Si oui, veuillez expliquer ce qui se passera avec les fonds résiduels, comment la clôture se fera et quels accords doivent être conclus.
Non pertinent

6. Les options de l'audit

6.1 Est-il nécessaire d'obtenir un avis d'audit pour l'activité (voir l'Aide) ? Expliquez brièvement.
Etant donné qu'il s'agit d'un projet qui sera mis en oeuvre par le PAM et l'UNICEF , des organisations des Nations-Unies, ce sera un rapport CFS annuel de PAM et d'UNICEF. PAM est l'agent administrative et responsable pour la coordination et consolidation.
.**6.2 L'avis d'audit doit-il être accompagné d'un rapport supplémentaire de l'auditeur (par exemple, sur les risques exposés ci-dessus, ou sur le suivi que l'organisation effectue sur ses avances à d'autres organisations) ?**
Non. Les procedures standard des organisations NU sont applicable.